

**Médiathèque Hector Berlioz
Conditions d'emprunts et de réservations**

Conditions d'emprunts

Le prêt est gratuit. Il est strictement personnel. L'utilisateur doit être en possession de sa carte d'étudiant ou d'une carte de lecteur valide pour pouvoir emprunter des documents. Pour les enseignants, une carte est délivrée sur demande.

Après avoir repéré dans le catalogue le document qui l'intéresse et sa localisation, l'utilisateur va le chercher en rayon et fait enregistrer son emprunt. Les documents portant la mention « Prêt indirect » sont à demander à la banque d'accueil. En effet, pour palier le manque de place, 3.000 documents environ ne sont plus proposés en libre accès.

Le prêt

(Un coffret comprenant plusieurs CD compte pour une seule unité)

Pour les élèves et le personnel du Conservatoire

Le prêt est de 8 documents dont 6 CD et 3 vidéos maximum pour une durée de 4 semaines.

Pour les enseignants

Le prêt est de 15 documents dont 8 CD et 4 vidéos maximum pour 1 mois.

Une prolongation de 2 semaines est possible des manières suivantes :

- depuis le site de la médiathèque en vous identifiant.
(votre courriel CNSMDP et votre mot de passe)
- sur place en vous adressant au personnel de la banque de prêt.
- par téléphone : 01 40 40 46 52 ou 01 40 40 45 38.

Les modalités de prêt sont modifiées pendant l'été, l'information est alors délivrée à l'accueil ou sur le portail.

Carte d'emprunteur

Chaque élève est invité à se présenter en début d'année muni de sa carte d'étudiant, dont le code barre deviendra son numéro de lecteur. Les membres du personnel enseignant et non enseignant se voient délivrer une carte nominative dotée d'un code barre. Cette carte, valide durant toute la durée d'activité au conservatoire, doit être présentée lors de l'enregistrement des emprunts à la banque d'accueil.

Le numéro de la carte (code barre) et un mot de passe permettent aux utilisateurs d'avoir accès à distance à leur compte lecteur.

Réservation

Si un document est déjà emprunté, l'utilisateur a la possibilité de le réserver :

- sur place, en accès libre sur les postes ou à la banque de prêt,
- par Internet, en se connectant à son compte lecteur.

il est possible de réserver jusqu'à trois documents. L'utilisateur est averti de leur disponibilité par courrier ou courriel et il a alors quinze jours pour venir les chercher.

Médiathèque Hector BERLIOZ 2016